

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE

DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 10 juin 2026, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 29 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 95 représentant 166 voix
 Nombre de membres présents : 69 représentant 110 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 82 représentant 140 voix

Délibération n°CS2026/13

Votants (en voix) : 140
Exprimés (en voix): 140
Pour : 140
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Délégation de compétences et d'attributions du Comité syndical au Bureau syndical

LISTE DES PRESENTS		
1 ^{ER} COLLEGE – CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES - UN DELEGUE = 12 VOIX DELIBERATIVES		
BERANGER Nathalie	VIAL Cédric	
CHAIX Sandrine		
2 ^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - UN DELEGUE = 3 VOIX DELIBERATIVES		
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GERIN Anne	
3 ^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE - UN DELEGUE = 3 VOIX DELIBERATIVES		
GUIGUE Gilbert	WOLFF Corine	
4 ^{EME} COLLEGE – VILLES PORTES - UN DELEGUE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
CHAMBERY	MANDROU Isabelle	
VOIRON	SAUVAGE Axel	
5 ^{EME} COLLEGE – COMMUNES « CENTRE » - UN DELEGUE PAR COMMUNE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
APREMONT	BARRAL Charlotte	FONTANA Hélène
CORBEL	DEMOURY Marie-Madeleine	
ENTRE DEUX GUIERS	HUGUET Nicolas	THIBAUDIER Thomas
ENTREMONT LE VIEUX	BREYTON Stéphanie	
LA BAUCHE	LAURENDON Florence	ARNAU Caroline
LE SAPPEY EN CHARTREUSE		BEDOIN Alexis
LES ECHELLES	EYMERY Clémentine	
MERLAS	ANGENARD Michel	
MIRIBEL LES ECHELLES	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan	
MONT ST MARTIN		MAILLOT Isabelle
PLATEAU DES PETITES ROCHES	CLOUZEAU Dominique	PIROCHE Sylvain
PROVEYSIEUX	MICHALLET Bernard	MILLET Christophe
QUAIX EN CHARTREUSE	ROUZIER Thierry	
SARCENAS	Annie PRAT	DAVIN Yann
ST AUPRE	DELPHIN Maurice	EYSSAUTIER David
ST CASSIN		PAILLE Evelyne

ST CHRISTOPHE LA GROTTE	CHAVAND Christelle	
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	BLOTTIAUX Cédric	
ST ETIENNE DE CROSSEY	PISOT Anne	BOULOS Johanna
ST JEAN DE COUZ	COMBAZ Stéphane	MULEAU Natacha
ST JOSEPH DE RIVIERE		GUIJARRO Marylène
ST LAURENT DU PONT	BOURSIER Céline	ROCHE Nathalie
ST NICOLAS DE MACHERIN	GIROUD Emilie	SERENI Dominique
ST PIERRE DE CHARTREUSE	GUSMEROLI Stéphane	
ST PIERRE DE GENEBOZ	MONTAGNAT-RENTIER Dominique	
ST PIERRE D'ENTREMONT 38	GAUTIER Marc	COSTE Sabine
ST PIERRE D'ENTREMONT 73	TISSOT Wilfried	DEVAUTON Thierry
ST THIBAUD DE COUZ	VINCENT Céline	
STE MARIE DU MONT	LEPAULLE Christophe	
VIMINES	VAN SANTE Annie	
6^{EME} COLLEGE – COMMUNES PIEMONT DE CHARTREUSE - UN DELEGUE PAR COMMUNE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
AYN	FRANCONY Sandra	
BARBERAZ	FOURNIER Aurélie	
BARRAUX	GIROD Bastien	
BIVIERS	THIEVENAZ Jean-Charles	DURIEUX Sébastien
COGNIN	REY René	CHABERT Pierre
COUBLEVIE	VERMERSCH Violaine	
CROLLES	LANNOY Françoise	
FONTANIL CORNILLON	FERRON Isabelle	
GERBAIX	ARNU Laurence	
JACOB BELLECOMBETTE	CHIRON Benoît	MARCHAND-PAULUS Laure
LA BUISSE	DESSEZ Dominique	DUCROT Aurélie
LA FLACHERIE	USSEGLIO-THOMASETTI Denis	CHESSEL Philippe
LA TERRASSE	TORRECILLAS Sarah	
LE TOUVET	BORDET Anne	
LEPIN LE LAC	GROLLIER Serge	
MARCIEUX	DELABEYE Olivier	
MONTAGNOLE	JOLY Amélie	DE BELLIS Angélique
MYANS	ARBET Nathalie	
NANCES		SCHOENY Amandine
NOVALAISE	TAVEL Claudine	
PORTE DE SAVOIE	GUILLEMAT Serge	FOURNIER Evelyne
ST ALBAN DE MONTBEL	VAGNOUX Michel	
ST BALDOPH	DOGLIONI Alexandre	
ST MARTIN LE VINOUX		REY Christian
ST SULPICE	POZO Jean-Christophe	HENRIOT Jacques
VOREPPE	MAZZILLI Pascale	MONTERRAT Mathieu
7^{EME} COLLEGE – INTERCOMMUNALITES - UN DELEGUE PAR EPCI = 1 VOIX DELIBERATIVE		
INTERCOMMUNALITE	DELEGUE TITULAIRE	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	FAYARD Marion	
CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	JALLOT Nicolas	
CA PAYS VOIRONNAIS	RABBE Louis-Marie	
CC LAC D'AIGUEBELETTE	ZUCCHERO Pascal	

LISTE DES POUVOIRS		
1^{ER} COLLEGE – CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES		
DELEGUE		Donne pouvoir à
REY Freddy		VIAL Cédric (1°)
2^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
BENHAMOU Franck		BERANGER Nathalie (1°)
FAURE Nathalie		GERIN Anne (2°)
SUSZYLO Christophe		DOLGOPYATOFF BURLET Céline (2°)
4^{EME} COLLEGE – VILLES PORTES		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
GRENOBLE	AJMI Inès	BEDOIN Alexis (5°)
6^{EME} COLLEGE – COMMUNES PIEMONT DE CHARTREUSE		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
BERNIN	LAMBERT Hervé	WOLFF Corine (3°)
CORENC	JUCHAT Martine	WOLFF Corine (3°)
DULLIN	BOIS Coralie	FRANCONY Sandra (6°)
LA TRONCHE	VAUQUOIS Françoise	DESSEZ Dominique (6°)
MEYLAN	LAVERRIERE Marie-Hélène	GERIN Anne (2°)
ST EGREVE	DELCAMBRE Philippe	REY Christian (6°)
STE MARIE D'ALLOIX	PEROTTO Laetitia	REY Christian (6°)
7^{EME} COLLEGE – INTERCOMMUNALITES		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
CC CŒUR DE SAVOIE	CHARRIERE Jacqueline	BARRAL Charlotte (5°)

OBJET : Délégation de compétences et d'attributions du Comité syndical au Bureau syndical

Il est proposé aux membres du Comité syndical de se prononcer, conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte, sur les délégations à accorder au Bureau syndical et à la présidence.

S'appuyant sur les prescriptions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Comité syndical (organe délibérant), la Présidente rend compte des travaux du Bureau syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'accorder la délégation au Bureau syndical de toutes ses attributions à l'exception de celles définies au paragraphe ci-dessus et de celles déléguées à la Présidente.***

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026
Pour copie conforme,
La Présidente

Publiée le **11 JUIN 2026**

